

Objet : Enquête publique.

Référence : Demande d'autorisation environnementale concernant l'augmentation de la capacité d'accueil de l'élevage de volailles existant de 54 000 emplacements à 257 600 emplacements au Lieu-dit « Le Mont Choisy » sur le territoire de la commune de Fagnières présentée par la SARL LA PLUME, Chemin de Châlons, 51510 FAGNIERES

Fagnières, le 27 septembre 2019.

A l'attention de M. Michel CHOISY

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Pour faire suite à la parution de l'enquête publique, dont l'objet est cité en référence de ce courrier, je tenais à vous faire état de notre démarche entreprise auprès de M. et Mme Leducq, gérants de la SARL LA PLUME, à l'origine de ce projet.

Voisin de l'exploitation où est implantée la SARL LA PLUME, il nous paraissait important d'échanger sur nos activités respectives et ainsi tenter d'établir ou non leur compatibilité.

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Marne, et plus particulièrement la Maison de la Chasse et de la Nature, occupe depuis février 2018 une parcelle de 10 ha dont à peu près 2/3 de la périphérie est mitoyenne des parcelles exploitées par M. et Mme Leducq.

Dès ce mois d'octobre 2019, nous ouvrons un Pôle d'Éducation à l'Environnement à destination des scolaires et centres aérés du département. L'objectif de cette réalisation est de permettre un apprentissage de la nature à l'aide des nombreux aménagements extérieurs et équipements à l'intérieur de notre bâtiment, créés à ce jour et en projet.

A terme de 3 années d'exercice, nous avons pour ambition d'accueillir pas moins de 3 à 4 000 visiteurs par an.

Parallèlement, notre association accueille, durant l'année, bon nombre de formations, de regroupements de publics divers et variés comme à l'occasion de Chasse et Terroir en Fête 2018 ou plus de 8 000 visiteurs auront arpenté le site sur deux jours.

Actuellement, fort de ses 54 000 emplacements, l'activité de la SARL LA PLUME n'occasionne que de très rares désagréments olfactifs lors de périodes venteuses défavorables.



La question est de savoir qu'elle va être l'impact d'une activité de production multipliée par 5 ?

M. et Mme Leducq, en tant que professionnels de l'élevage avicole, nous ont rassurés sur plusieurs points importants résumés ainsi :

- La localisation de l'agrandissement situé à l'opposé de notre site.
- Le classement ICPE et les conditions, l'exploitation des terres et le traitement des effluents édités depuis l'origine du centre aéré de la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, restent en adéquation parfaite avec notre activité et nos projets.
- La composition des effluents d'élevage ainsi que la quantité stockée uniquement réservée à la surface d'exploitation située autour de la Maison de la Chasse et de la Nature ainsi que les conditions de traitement.
- L'enlèvement rapide pour commercialisation des quantités supplémentaires de ces mêmes effluents générés par l'extension d'activité (stockage ponctuel après nettoyage des bâtiments).

De ces constats, nous pouvons raisonnablement penser que la gêne, principalement olfactive occasionnée par la plate-forme de stockage implantée à proximité immédiate du terrain de la Fédération, ne devrait pas être bien supérieure à ce que nous constatons actuellement.

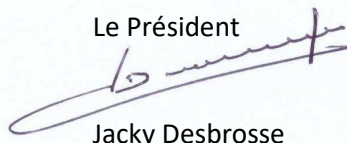
Autre point important que je tenais à souligner, reste la volonté des exploitants de mettre en place une démarche environnementale par l'aménagement de terres cultivables environnantes. Ceci concerne une réflexion portant sur l'implantation de haies et autres dispositifs favorables à la biodiversité comme l'aménagement des bords de champs. Bénéficiant d'une certaine expertise en la matière, la Fédération s'est engagée à accompagner techniquement ces projets.

Pour conclure, fort de constater que le siège de la Fédération est l'une des structures situées à proximité immédiates du projet évoqué en objet, nous nous devons d'évaluer les conséquences et l'impact des pratiques d'une telle évolution de l'exploitation. Dès lors, nous avons à ce jour, et suite aux éléments ainsi développés, pu juger de la compatibilité de nos projets respectifs. De plus, la volonté d'intégrer à ce projet une réflexion environnementale liée à l'aménagement et aux pratiques favorables à la biodiversité est un gage supplémentaire d'intégration de ce projet au territoire.

Je tenais, en ces quelques lignes, vous en faire part,

Et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Le Président



Jacky Desbrosse

